

ARRETE n° 149 - 2024

PERMIS DE DÉMOLIR DELIVRE PAR LE MAIRE au nom de la commune de VILLAZ,

Dossier n° PD07430324X0001		
Date de dépôt :	13/06/2024	Surface de plancher créée : 0 m ²
Affichage avis de dépôt :	13/06/2024	
Complété le :	09/07/2024	
Demandeur :	Monsieur SADAoui Jean Paul	Nombre de logements créés : 0
Demeurant à :	387 Chemin de la Pareusaz à Villaz (74370),	
Pour :	Démolition garage	Destination : habitation
Adresse du terrain :	387 chemin de la Pareusaz à VILLAZ (74370)	
Référence cadastrale :	0B-4930	

Le Maire,

VU la demande de permis de démolir susvisée,

VU le Code de l'urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20/02/2020 mis à jour le 12/03/2020,

VU la délibération du 28 juin 2018 n° 2018-342 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PLUI HD) du Grand Annecy,

VU la délibération du 25 mars 2021 n° DEL-2021-59 PLUI du Grand Annecy – compléments à la délibération de prescription du 28 juin 2018,

VU les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du futur plan local d'urbanisme intercommunal ont été débattues au conseil communautaire du Grand Annecy le 29 juin 2023,

VU la carte des aléas notifiée par le Préfet en date du 03/02/2006,

VU la réglementation du document d'urbanisme en vigueur applicable au projet : Ub3,

VU la réglementation de la carte des aléas en vigueur applicable au projet : aucun aléa,

VU les compléments apportés au dossier par le maître d'ouvrage en date du 09/07/2024,

ARRÊTE

Article unique : Le permis de démolir est ACCORDÉ pour le projet visé ci-dessus.

Fait à VILLAZ,
Le 09/07/2024

Le Maire,
Christian MARTIN

